

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018 La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

M YOUMBI NOEL LECLERC OU MME KONDA PANGOP JACQUELINE S BATIMENT C - APPARTEMENT C06 71 AV DU GEN DE GAULLE 94240 L HAY LES ROSES

Vos références _

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

Déclarant 1 (C) : 30 17 340 417 392
Déclarant 2 (C) : 30 16 543 361 496

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 54 975

Référence de l'avis : 19 94 A182579 15

Adresse d'imposition au 01/01/2019 : BATIMENT C - APPARTEMENT C06 71 AV DU GEN DE GAULLE 94240 L HAY LES ROSES

Numéro FIP : 940 14 12 3898069789 3 A Numéro de rôle : 011 A Date d'établissement : 09/07/2019 _____ Votre situation ____

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Montant restitué

460,00 €

Vous serez remboursé (e) prochainement par virement sur le compte :

FR76 3006 6104 3200 0201 1160 119

CIC VILLEJUIF

Emetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée.

Vous conservez le bénéfice de vos réductions et crédits d'impôts.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches —

⇒ Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS L'HAY-LES-ROSES - S.A.I.D. L'HAY FRESNES-CHEVILLY-RUNGIS

4 RUE DISPAN - 94246 LHAY-LES-ROSES CEDEX

Tél: 01 49 08 88 44

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (Il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	Cas PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
M		1							2.5

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 3006 6104 3200 0201 1160 119

CIC VILLEJUIF

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

		Г		_
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires	42891	23745		
Déduction 10% ou frais réels	- 4289	- 2375		
Salaires, pensions, rentes nets	38602	21370		59972
Revenus des locations meublées				
non professionnelles déclarés	- 10495			
Revenus des locations meublées				
non professionnelles imposables 5	- 10495			
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer.				0
Revenu brut global				59972
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL 10		Montant déclaré	Montant retenu	
Pensions alimentaires ¹⁶		5000	5000	
Total des charges déduites 11				- 5000
Revenu imposable				54972
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	3
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				4209
Impôt sur le revenu net avant corrections				4209
Reprise de l'avance perçue sur				
réductions et crédits d'impôt				+ 690
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt			4899	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant	Montant	Montant	
Fueie de seude des invente outents	déclaré	calculé	retenu	
Frais de garde des jeunes enfants	3743		2300	1150
Montant du crédit d'impôt calculé		4209	4209	- 1150 - 4209
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement		4209	4209	- 4209
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				- 460
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLAR QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	ES, LE MONTAN	Т		460
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ	AUCUNE DEMA	RCHE A FAIRE.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				54975
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

AVIS D'IMPÔT 2019	Impôt sur les revenus de l'année 2018			
>>> Suite de votre avis				
Reports sur les années suivantes Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2019 à souscrire en 2020 ²⁶ déficits provenant de l'année 2018				10495
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				